

Communiqué de presse

Éclairage public : Talence rétablit la lumière la nuit pour améliorer le confort de déplacement

À compter du 15 juillet 2025, la Ville de Talence fait évoluer son dispositif d'éclairage public : les rues de la commune seront désormais éclairées entre 1h et 5h du matin. Ce retour à la lumière, décidé par le Conseil municipal du 30 juin, répond aux besoins exprimés par les habitants, tout en s'inscrivant dans une gestion raisonnée et écologique de l'éclairage urbain.

Un éclairage public repensé pour un meilleur confort de déplacement

Depuis 2018, l'éclairage public de la ville était interrompu entre 1h et 5h du matin, dans une logique d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité. Mais ces dernières années, les usages nocturnes ont évolué : piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun nocturnes du réseau TBM ont exprimé le besoin d'une meilleure visibilité lors de leurs déplacements tardifs.

Ce projet est donc le fruit d'une large concertation menée ces derniers mois avec les habitants, à travers des réunions de quartiers ainsi que des échanges avec les conseils citoyens et les associations locales. Il ne s'agit donc pas de revenir en arrière, mais d'adapter l'éclairage aux nouveaux rythmes de vie, en maintenant un cadre durable et maîtrisé.

Une lumière douce, uniforme et maîtrisée

Le nouveau dispositif repose sur un principe simple :

- Avant 1h : la lumière reste active, une intensité progressivement réduite, mais qui reste plus élevée afin de faciliter les déplacements en soirée.
- De 1h à 5h du matin : un éclairage continu sur l'ensemble du territoire communal entre 1h et 5h du matin à une intensité réduite de 1 lux, soit l'équivalent d'une nuit de pleine lune.
- À partir de 5h : l'intensité lumineuse augmente progressivement jusqu'à l'aube.

Ce réglage permet une visibilité suffisante pour les déplacements, sans générer de pollution lumineuse excessive.

Certaines exceptions restent prévues, notamment lors des grands événements festifs (14 juillet, fête de la musique, réveillons), où un éclairage renforcé sera maintenu toute la nuit.

Une solution technique durable

Ce nouveau scénario est rendu possible grâce aux équipements déjà installés : depuis 2020, Talence est dotée d'un réseau d'éclairage 100 % LED, associé à un système de télégestion centralisée. Ce système intelligent permet de piloter l'éclairage à distance en adaptant les horaires et l'intensité en temps réel, d'optimiser la consommation énergétique et de limiter l'usure du matériel en évitant les cycles brutaux d'extinction et de rallumage. Le retour à un éclairage nocturne continu n'engendre donc aucun surcoût significatif pour la collectivité.

Préserver la biodiversité

Consciente des enjeux liés à la pollution lumineuse, la Ville a tenu à préserver les équilibres écologiques. Deux zones dites « trames noires », situées avenue Haut-Brion et avenue de la Marne, restent totalement éteintes la nuit afin de protéger les espèces nocturnes.

Les parcs, jardins et espaces verts ne sont pas non plus concernés par ce rallumage. Leur éclairage reste désactivé aux heures de fermeture, conformément aux engagements de préservation de la biodiversité.

Une démarche évaluée dans les prochaines années

L'ensemble de cette démarche fera l'objet d'un retour d'expérience à l'été 2026, pour recueillir les avis des habitants, évaluer l'impact du nouveau dispositif sur le confort de déplacement et identifier d'éventuels ajustements à opérer selon les usages. La Ville souhaite ainsi associer les Talençaises et Talençais à l'évaluation de cette transition lumineuse, dans une logique d'amélioration continue.

Cette évolution de l'éclairage public s'inscrit aussi dans une perspective plus large de développement des mobilités nocturnes à Talence. À l'horizon 2027, trois lignes de Bus Express (BEX) viendront desservir la commune, complétant ainsi l'éclairage déjà existant autour de l'axe du tramway.

La Ville de Talence réaffirme ainsi son engagement pour une ville durable, sûre et adaptée aux besoins de chacun, de jour comme de nuit.